

Quelques numéros à votre service

Association Intercommunale pour le maintien à domicile des Personnes Agées (A.I.P.A.)	Tél. : 02.35.08.39.53
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	Tél. : 02.35.79.83.20
Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Normandie	Tél. : 02.35.03.45.45
Mutualité Sociale Agricole de Seine-Maritime Département Action Sociale	Tél. : 02.35.12.70.70
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Rouen	Tél. : 02.35.03.63.63
Centres d'Information et d'Accueil du Département	Tél. : 02.35.80.22.30
Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat en Seine-Maritime	Tél. : 02.32.08.13.00
D.D.A.S.S. Pôle Social ☎ pour le Fonds Solidarité Téléphone composer le	Tél. : 02.32.18.32.18 02.32.18.32.07
Caisse d'Allocations Familiales de Rouen Service Social ☎ pour le Fonds Solidarité Energie composer le	Tél. : 02.35.52.66.52 02.35.52.66.46
Centre Médico-Social du Conseil Général	Tél. : 02.35.63.68.80
Mission Locale (anciennement Relais 16/25)	Tél. : 02.32.81.63.70
Sous-Direction Insertion du Conseil Général Service CDR	Tél. : 02.35.03.52.00
A.N.P.E. Darnétal	Tél. : 02.32.08.32.60
Alcooliques Anonymes Rouen	Tél. : 02.35.07.73.00
Association France Dépression	Tél. : 02.35.15.01.69
Centre Anti-poisons de Rouen	Tél. : 02.35.88.44.00
Pompiers	Tél. : 18
SAMU	Tél. : 15
Enfance Maltraitée	Tél. : 0.800.05.41.41
Ligue Contre le Cancer	Tél. : 02.35.89.20.26
Planning Familial	Tél. : 02.35.73.28.23
Relais Enfants Parents	Tél. : 02.35.73.04.08
Lutte contre le S.I.D.A.	Tél. : 02.35.07.56.56
S.O.S. Amitié Rouen	Tél. : 02.35.03.20.20
Centre de Lutte Contre l'Isolement Prévention du Suicide et de sa Récidive	Tél. : 02.35.88.57.62
Secours Populaire	Tél. : 02.35.72.15.56
Secours Catholique	Tél. : 02.35.79.96.45

Le Centre Communal d'Action Sociale a vocation d'aider les personnes en difficulté : aide financière, aide matérielle, aide aux relations avec les administrations ou autres organismes.

La Commune de Montmain participe financièrement à certains dispositifs partenariaux pour que ses citoyens en difficulté puissent bénéficier d'aides, autres que celles accordées par certains organismes.

Trop souvent encore par méconnaissance, certains se trouvent en situation de très grande difficulté (santé, finances, travail) et ne savent pas comment s'en sortir.

Nous espérons que ce document pourra vous aider à tirer la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S.

Permanences assurées les lundis matins par Brigitte MOTTE ou sur rendez-vous :
Téléphone de la mairie : 02.35.79.09.29

A l'Assistante Sociale de Secteur :
Mme GIRANDEAU : 02.35.80.22.30

A la Conseillère Economique Sociale et Familiale (aide au budget et au surendettement):
Mme JOUVEAUX : 02.35.80.22.30
Le lundi après-midi et le jeudi matin

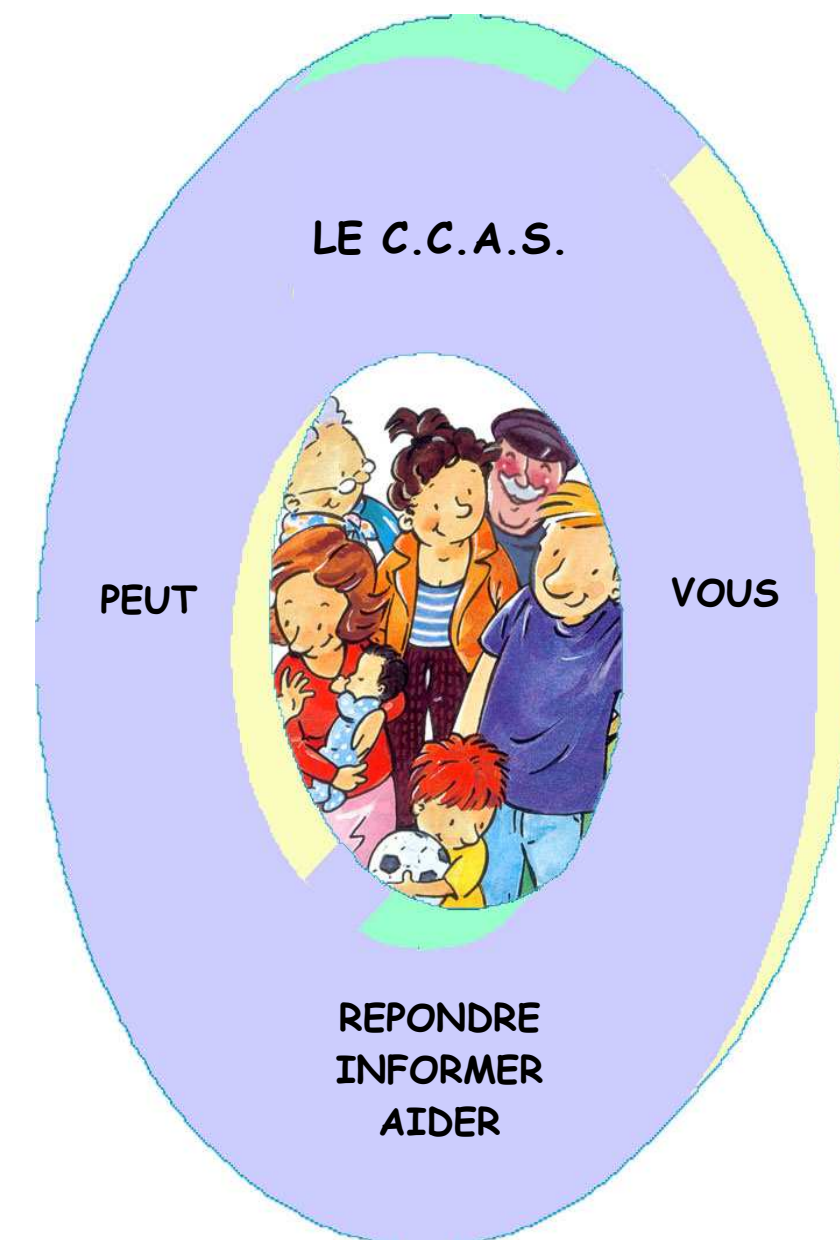
Liste des membres du CCAS :

Mmes BOISANFRAY - CHOPART - MOTTE -
DUMESNIL - JOLY - LEVASSEUR -
MAHIEUX - MIGNOT - SKIBA
MM HARDY - LANGE - LE FEL - LERAT

UN

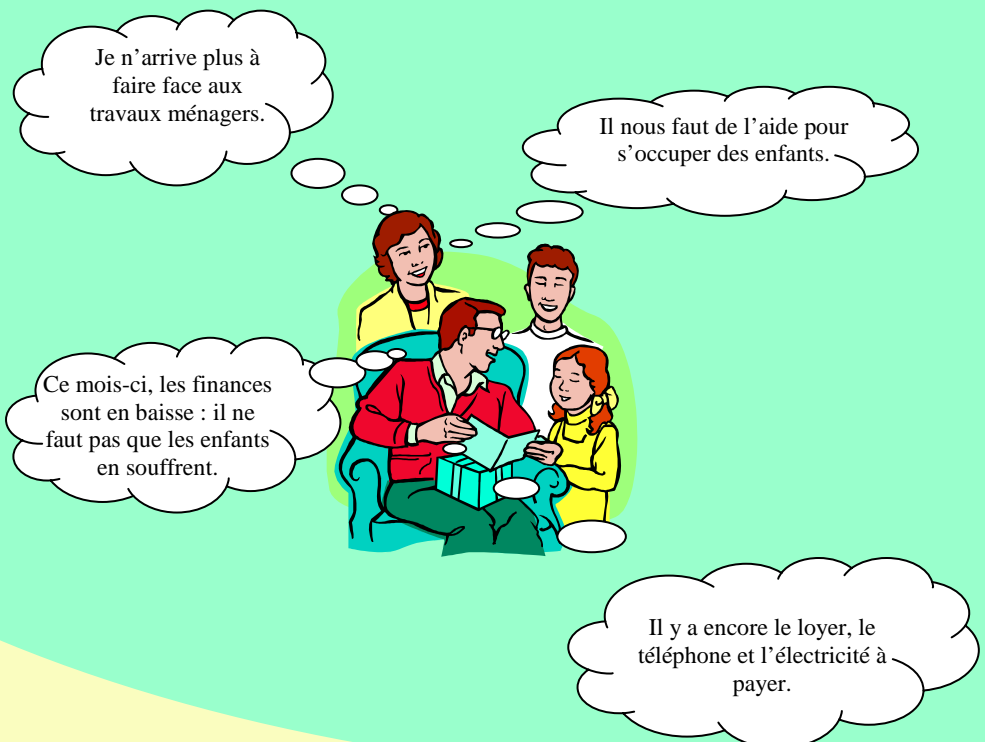
P'TIT

SOUCI ?





*Pour vous les personnes âgées...
Vous avez droit à des aides :
renseignez-vous à L'A.I.P.A.,
l'A.D.M.R., votre caisse de
sécurité sociale.*



... il existe des aides pour protéger vos enfants, et un secours financier peut vous être accordé.

*Des factures !
Renseignez-vous sur le fonds de solidarité pour le logement, l'énergie ou le téléphone.*

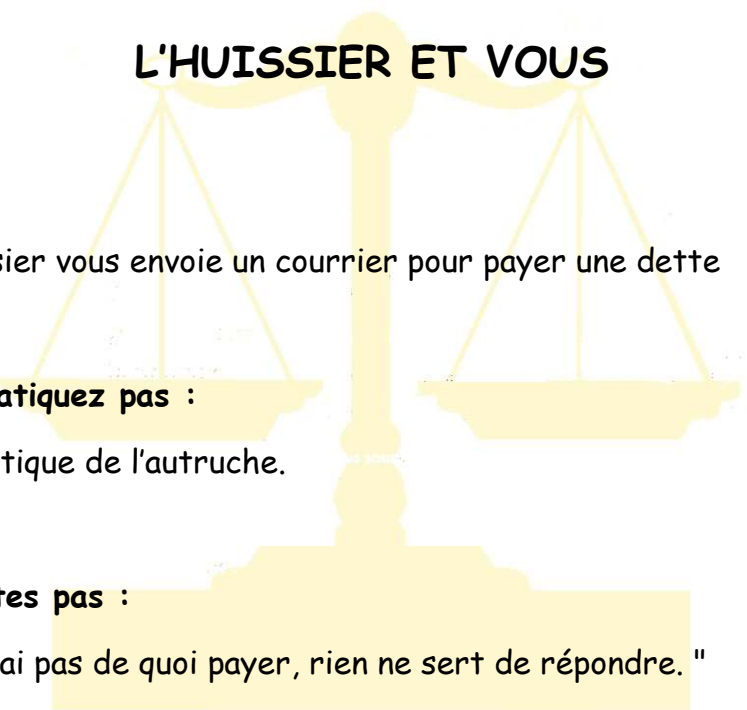


Si tu as entre 16 et 26 ans, tu peux bénéficier du fonds départemental d'aide aux jeunes ...

**ATTENTION !
POUR TOUS, IL EXISTE ENCORE D'AUTRES AIDES.
Pensez à vous renseigner !!**

... Et aussi du complément départemental de ressources.

L'HUISSIER ET VOUS



L'huissier vous envoie un courrier pour payer une dette

Ne pratiquez pas :
La politique de l'autruche.

Ne dites pas :
" Je n'ai pas de quoi payer, rien ne sert de répondre. "

" Je paierai quand je le pourrais. "

L'huissier est un auxiliaire de justice. Il peut vous conseiller.

Vous souhaitez vous faire aider dans vos démarches ?

Le CCAS est à votre disposition pour :

Vous informer sur le rôle de l'huissier

- la procédure de justice ;
- vous aider à calculer vos possibilités de remboursement ;
- vérifier que vos droits sont respectés ;
- négocier avec l'huissier ;

Vous soutenir dans vos démarches, pour mener à bien vos efforts dans vos règlements.

Pour éviter Les **SAISIES**,
les **TRIBUNAUX**, les **EXPULSIONS** ...

AGISSEZ VITE

Prenez contact avec le C.C.A.S.
à la **MAIRIE**